

Dynamique de l'élevage ovin et mesure agri-environnementale : Etude de l'opération locale "pelouse sèche" dans le Luberon

Lécrivain E., Deverre C., Lasseur J., Boutonnet J.P.

in

Dubeuf J.-P. (ed.).

L'évolution des systèmes de production ovine et caprine : avenir des systèmes extensifs face aux changements de la société

Zaragoza : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 61

2004

pages 171-178

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=4600099>

To cite this article / Pour citer cet article

Lécrivain E., Deverre C., Lasseur J., Boutonnet J.P. **Dynamique de l'élevage ovin et mesure agri-environnementale : Etude de l'opération locale "pelouse sèche" dans le Luberon**. In : Dubeuf J.-P. (ed.). *L'évolution des systèmes de production ovine et caprine : avenir des systèmes extensifs face aux changements de la société*. Zaragoza : CIHEAM, 2004. p. 171-178 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 61)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Dynamique de l'élevage ovin et mesure agri-environnementale : Etude de l'opération locale "pelouse sèche" dans le Luberon

E. Lécivain*, J.P. Boutonnet**, C. Deverre* et J. Lasseur*

*INRA-SAD, Ecodéveloppement, Site Agroparc, Domaine St Paul, 84914 Avignon Cedex 9, France, e-mail: lecriv@avignon.inra.fr

**INRA-SAD/UMR "INNOVATION", 2 Place Viala, 34060 Montpellier Cedex 1, France

RESUME – Notre propos est d'analyser en quoi une mesure agri-environnementale issue de la Politique Agricole Commune (PAC), contribue à l'évolution des pratiques agricoles. Nous avons étudié l'élaboration d'une question d'environnement posée autour de la restauration de "pelouses sèches" sur le territoire du Parc Naturel Régional du Luberon et leur entretien par le pâturage ovin ainsi que les relations entre la mise en œuvre de cette mesure et le marché de la viande ovine locale. Au cours des 15 dernières années on observe une diversification des systèmes d'élevage avec en particulier l'émergence de systèmes d'élevage très pastoraux basés sur la valorisation d'espaces interstitiels entre zone agricole et zone forestière. La mesure agri-environnementale associant le pâturage et l'entretien des "pelouses sèches", afin de préserver une certaine biodiversité et des qualités paysagères d'intérêt collectif, a participé à la dynamique des systèmes d'élevage et ceci de différentes manières : elle a permis de soutenir des éleveurs déjà engagés dans l'exploitation de parcours, mais elle a aussi orienté l'engagement d'autres éleveurs dans une démarche d'entretien du milieu. Elle a ainsi conforté des situations fragiles et incité des éleveurs à nourrir des animaux à partir de ressources fourragères naturelles. Elle légitime ainsi des pratiques qui répondent à de nouvelles attentes sociétales vis-à-vis de l'environnement. Néanmoins, elle en a écarté d'autres. On constate par ailleurs que la mise en marché n'a permis aucune valorisation de ces nouvelles pratiques, ni par leur mode d'élevage ni par des qualités de terroir.

Mots-clés : Système d'élevage, ovin, parcours, développement durable, produit, agneaux.

SUMMARY – *"The dynamics of sheep farming and agri-environmental scheme: A study of the local operation on limestone grasslands in the Luberon". Our aim is to analyse the way an agri-environmental scheme, resulting from the Common Agricultural Policy (CAP), can contribute to the change of agricultural practices. We looked into the elaboration process of an environmental issue concerning the restoration of "limestone grasslands" on the territory of the Luberon Nature Regional Park and their upkeep through sheep grazing as well as the relationships between the agri-environmental scheme and the marketing of lamb products. Over the last 15 years sheep farming systems have diversified particularly with new farmers who developed mainly pastoral sheep farming in using the non-cultivated and recently abandoned spaces between farmed lands and forests. The question is whether this diversity – which guarantees the development of local resources – actually benefits from the agri-environmental scheme. The dynamics of the sheep systems was stimulated by the agri-environmental scheme which associated grazing and "limestone grasslands" upkeep in order to preserve the existing biodiversity as well as landscape features of common interest. This scheme has helped farmers that were already using rangelands and has also induced other farmers to become involved in an environmental maintenance approach. It has then strengthened fragile farming situations and led some farmers to feed their sheep with natural forage resources. It has thus justified practices that meet the new societal requirements. However, it should be noted that marketing has not reflected the advantages (husbandry methods, "terroir" quality) resulting from any of these new practices.*

Key words: Farming systems, sheep, rangelands, sustainable development, production, lamb.

Introduction

Dans l'arrière pays méditerranéen l'espace pastoral était autrefois, entretenu par de multiples acteurs qui s'en partageaient les ressources (activités agricoles et d'élevage, activités forestières, récolte de petits ligneux pour les litières ou le combustible, cueillette... ; de Bonneval, 1990). Les surfaces les plus favorables étaient cultivées et les zones de parcours étaient valorisées par un pâturage régulier selon des modalités assez peu diversifiées. Ainsi partagé et valorisé, l'espace présentait une physionomie paysagère très structurée (Balent et Gibon, 1996). L'exode rural et les mutations de l'agriculture ont

provoqué la disparition d'un grand nombre des activités traditionnelles et la transformation de pratiques d'élevage : la plupart des élevages se sont concentrés sur les espaces cultivés en abandonnant les zones de parcours. Seule une partie de ces surfaces à vocation pastorale a continué à être entretenue par le pâturage. Ailleurs, la végétation arbustive s'est développée, les milieux se sont refermés et homogénéisés. C'est ainsi que l'identité paysagère s'est trouvée menacée avec l'apparition de zones fortement embroussaillées. Les gestionnaires du Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) en charge de la protection de la nature, des paysages et du développement local se sont en particulier préoccupés de biotopes sensibles constitués par les "pelouses sèches" dispersées sur les crêtes du Massif du Luberon et les flancs des collines et des Monts de Vaucluse, recensées comme Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique. Au travers d'une Mesure Agri-Environnementale (MAE), ils ont cherché à mobiliser des éleveurs pour assurer la réouverture et l'entretien de ces espaces. Afin de savoir comment des éleveurs ovins intègrent actuellement les parcours du territoire du Parc du Luberon dans leur système d'élevage et d'identifier leurs évolutions probables, nous avons étudié plusieurs questions : Comment une telle opération s'élabore localement ? Fait-elle évoluer les pratiques d'élevage ou rémunère-t-elle ce que les éleveurs font déjà ? La relance du pâturage de ces zones de parcours conduit-elle à mettre sur le marché de nouveaux produits et ceux-ci sont-ils mieux rémunérés ? Les ovins contribuent-ils efficacement au ralentissement de l'embroussaillage des parcours ?

Ces questions ont été l'objet d'un Programme de Recherche Européen multidisciplinaire "*Husbandry Practices and Sustainable Social/Environmental Quality in Less Favoured Areas*" (1996-2000). Les méthodes développées sont décrites en détail dans les rapports intermédiaires et finaux du projet : elles s'appuient sur des données du Recensement Général de l'Agriculture (RGA), des données recueillies au cours d'entrevues avec des responsables du Parc, d'enquêtes auprès de l'ensemble des éleveurs du Parc, auprès des consommateurs et des opérateurs locaux de la filière ovine ainsi que sur des observations sur des pratiques pastorales et le comportement sur parcours de plusieurs troupeaux issus de systèmes d'élevage de types différents (Lécrivain *et al.*, 1998, 2001) .

Contexte de l'élevage ovin sur le territoire du Parc Naturel Régional du Luberon

Sur le territoire du PNRL, les structures agraires sont marquées par les caractéristiques pédoclimatiques, historiques et sociales particulières à la région méditerranéenne. Elles sont également liées au contexte économique des politiques agricoles européennes et nationales. L'élevage ovin, actuellement quasiment la seule activité agricole utilisatrice d'espaces naturels a été le plus sollicité dans cette opération ; sa situation est aujourd'hui contrastée : (i) en plaine, où l'agriculture est diversifiée et en baisse de dynamisme, il représente une activité marginale, on assiste à un difficile maintien de la présence des troupeaux dont l'effectif reste de taille modeste ; et (ii) en zone de montagne, par contre, on assiste à une forte restructuration de l'élevage ovin qui se développe dans des exploitations spécialisées avec un net accroissement des effectifs des troupeaux qui compense au moins partiellement la baisse du nombre total des exploitations. Dans cette zone, cette évolution se fait dans un contexte d'agriculture conquérante vis-à-vis du territoire et des espaces pastoraux. Ce redéploiement pastoral est à mettre en relation avec l'émergence des élevages spécialisés pour lesquels les éleveurs cherchent de nouvelles terres, contrairement aux petits élevages diversifiés qui se maintiennent sur leur foncier en propriété (Ponchelet *et al.*, 1999). Mais cette expansion de l'élevage sur les parcours résulte du maintien d'autres productions agricoles (cultures industrielles) et donc d'une concurrence pour des surfaces labourables. Peut-être faut-il aussi y voir un effet de la Politique Agricole Commune (PAC) et de la mise en place de la prime à l'herbe qui limite l'intérêt financier de l'accroissement de productivité des terres labourables. La question de l'entretien des "pelouses sèches" par des pratiques pastorales est ainsi posée tantôt sur fond de déprise quasi-généralisée de l'agriculture et de disponibilités relatives en terres agricoles, tantôt sur fond de redéploiement pastoral dans un contexte de concurrence sur les terres.

La construction environnementale de l'opération locale "pelouses sèches"

A partir de 1993, l'équipe de direction du PNRL a entrepris la définition et le montage de l'opération locale agri-environnementale (OLAE) au titre du règlement européen 2078/92 qui visait à restaurer des "biotopes rares et sensibles" et du même coup visait à inciter des éleveurs à (re)développer des activités de pâturage et de débroussaillage sur des espaces en déprise ou menacés de déprise.

L'objectif affiché de cette opération était de maintenir et de restaurer des milieux de pelouses sèches figurant parmi les habitats considérés comme prioritaires à l'échelle européenne, dans les listes annexes

de la Directive Habitats de 1992. Le maintien de ces pelouses, qui peuvent potentiellement couvrir une grande partie du massif, apparaissait menacée par des processus d'abandon de certaines activités qui contribuaient à leur entretien. L'importance accordée par les communautés scientifiques concernées – essentiellement botanistes et phyto-sociologues – à la protection de ce type d'habitats, autant d'un point de vue national qu'europpéen, a assuré au dossier soumis par le PNRL un appui essentiel.

Au niveau local, l'intérêt pour la richesse botanique des pelouses sèches ne débordait néanmoins que peu ces milieux naturalistes : ce type d'espace apparaît somme toute assez banal pour la région. Par contre, la dynamique d'envahissement des anciennes pelouses – et d'autres milieux ouverts, naguère terres de cultures – était l'objet de préoccupations d'autres groupes sociaux. La *fermeture du milieu* est toujours un sujet d'inquiétude au premier chef des forestiers, des collectivités locales et des services de protection civile qui y voient une menace croissante de déclenchement et de propagation des incendies. Plusieurs programmes de prévention des incendies de forêt avaient précédemment été mis en place dans la région pour lutter contre cette fermeture, associant techniques de débroussaillage mécanique – et chimique – et mobilisation de troupeaux pour contenir l'envahissement des milieux ouverts par la broussaille et les ligneux. C'est d'ailleurs l'expertise technique forgée dans cette prévention des incendies, assurée conjointement par l'Office National des Forêts (ONF) et un organisme pastoral, le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM), qui a été mobilisée dans l'établissement et la mise en œuvre des infrastructures et du cahier des charges de cette opération locale "pelouses sèches".

Le processus de fermeture du milieu est également un sujet d'inquiétude pour des organismes gestionnaires de la faune du parc, qu'il s'agisse de certaines espèces de gibier (perdrix, lapins) ou d'oiseaux protégés (rapaces). Si, pour ces acteurs, associations ornithologiques, Office National de la Chasse (ONC), le milieu "idéal" est davantage une *mosaïque* que de grands espaces ouverts, ils n'en rejoignent pas moins les botanistes, forestiers, collectivités locales et services de protection civile dans leur soutien aux objectifs de l'OLAE (même si, ponctuellement, ils mettent en garde sur les dangers à ne pas raisonner les débroussailllements de manière sélective).

Enfin, le maintien et la restauration de milieux ouverts sur les flancs et les crêtes du Luberon ont été présentés par le Parc comme nécessaires à la préservation du patrimoine paysager local, contribuant ainsi à soutenir une des sources locales essentielles de revenu, le tourisme.

Cet ensemble relativement convergent d'intérêts autour d'une intervention plus active de l'élevage sur des zones en déprise du PNRL, assurant un appui scientifique, politique et social important à l'opération, a permis de contenir les quelques oppositions exprimées par des associations de chasse – et en particulier de chasse au sanglier – qui ont vu dans la ré-appropriation de ces espaces par les activités d'élevage une concurrence par rapport à leur propre appropriation *de facto*. De laborieuses tractations de limites foncières et de calendriers de pâturage ont cependant été nécessaires pour réduire des conflits. C'est donc autour de préoccupations diverses que l'équipe du PNRL a pu établir un relatif consensus sur les objectifs de l'OLAE "pelouses sèches", en même temps qu'elles lui ont permis de réunir les compétences techniques nécessaires à sa mise en œuvre et de mobiliser au plan foncier un certain nombre d'espaces, en particulier gérés par l'ONF et des collectivités locales. Cependant, si cet ensemble convergent d'intérêts s'est accordé sur les bienfaits que l'on pouvait attendre de l'impact de certaines pratiques d'élevage sur des espaces remarquables menacés de fermeture, le diagnostic et la réflexion sur les dynamiques locales des systèmes d'élevage sont peu entrés en considération dans la construction en amont de l'OLAE, dans ses objectifs, son zonage, son cahier des charges général (dont la contrepartie financière ne prévoit d'ailleurs comme incitation de ne couvrir que les surcoûts ou le manque à gagner provenant de son adoption). Si l'on a pu tomber d'accord sur le fait qu'un certain type d'intervention pastorale était bon pour les problèmes d'environnement du Luberon, il restait largement à prouver que ce redéploiement des élevages pouvait être également bon pour leur fonctionnement et le bien-être des éleveurs, en particulier locaux. C'est donc sans grande surprise que, de ce point de vue, la mise en œuvre de l'OLAE "pelouses sèches" s'est opérée de manière contrastée.

Qui sont les éleveurs impliqués dans l'opération et comment y contribuent-ils ?

Si l'ensemble du périmètre éligible de cette OLAE couvrirait 5000 ha, ce sont seulement 2400 ha qui ont, pour une question budgétaire, été retenus et qui ont intéressés une trentaine d'éleveurs qui ont signé un contrat d'une durée de cinq ans. Le résultat d'une analyse multidimensionnelle conduite sur l'ensemble des élevages ovin du PNRL montre une grande diversité de profils des systèmes d'élevage

(Lasseur, 2001). Celle-ci s'organise autour de deux axes principaux. Le premier axe discrimine les élevages selon la taille des troupeaux et leur mobilité entre quartiers de pâturage. Cet axe oppose des élevages ayant un petit troupeau peu mobile à des élevages dont le troupeau de taille importante est très mobile. Le second axe oppose des élevages pour lesquels la ressource pastorale est fortement mobilisée à des élevages au contraire peu pastoraux. Les caractéristiques de spécialisation des élevages, de taille importante de troupeau et de mobilité élevée du troupeau semblent les éléments prépondérants qui ont permis aux éleveurs de s'impliquer dans cette opération "pelouses sèches". Ils revêtent en tous cas, plus d'importance dans cette implication que leur habitude et leur familiarité à utiliser des parcours, alors que ce sont les espaces visés par les contrats. Par contre, parmi la vingtaine d'élevages qui se caractérisent par un troupeau à faible effectif et à faible mobilité, inséré dans des exploitations diversifiées, aucun n'émarge à cette opération.

Parmi ces éleveurs ayant souscrit à l'OLAE, on distingue 4 types d'élevage sur la base de leurs caractéristiques actuelles, de leurs évolutions et de l'histoire des éleveurs (Ponchelet *et al.*, 1999). Pour ces différents types. Les capacités, variables, à utiliser les parcours ont été évaluées par deux critères : la *mobilité* du troupeau d'une part, qui implique que les zones en contrat se situent soit à côté du siège d'exploitation sur des petites surfaces en timbre-poste ou, au contraire, soit sur de grandes étendues éloignées. D'autre part, la *flexibilité* temporelle d'utilisation des parcours qui représente la capacité du système à déplacer les périodes possibles de leur exploitation. Cette capacité très dépendante du programme de production animale conditionne la possibilité de faire varier des dates et des durées de pâturage sur des surfaces sous contrats pour satisfaire à d'éventuelles contraintes du cahier des charges.

Cette mesure accompagne-t-elle les transformations des élevages en renforçant leur capacité à utiliser les parcours ?

D'une manière générale la contractualisation n'est pas considérée par les éleveurs comme un événement majeur de nature à bouleverser leurs usages des parcelles concernées. Pour la majorité d'entre eux, s'ils avaient perçu, à travers ce contrat, une remise en cause de la gestion du troupeau, ils ne se seraient pas engagés. Toutefois la place et l'usage des parcours dans ces systèmes d'élevage sur le moyen terme évoluent et ce mouvement mérite d'être analysé.

Dans les années 70, les troupeaux sont intégrés dans de nombreuses exploitations de polyculture-élevage qui combinent l'usage d'espaces diversifiés autour du siège des exploitations, vraisemblablement à la manière des petits élevages que nous avons identifiés comme n'émargeant pas à l'OLAE (les "*Pastoraux Locaux*"). La période de modernisation de l'agriculture bat alors son plein : l'intensification de la production (fourragère en particulier) et les développements permis par l'irrigation permettent à bon nombre d'agriculteurs d'abandonner l'élevage et de se spécialiser en cultures. Ils délaissent alors les parcours. Dans le même temps, d'autres se spécialisent en élevage (les "*Producteurs d'Agneaux*") ; ils concentrent l'alimentation du troupeau sur l'espace cultivé et délaissent, eux aussi, les parcours. Cela conduit dans les années 80 à un abandon partiel des terres de parcours. A cette période, des éleveurs initiés à l'élevage en tant que bergers de grands troupeaux en Basse-Provence cherchent à s'installer (les "*Nouveaux Eleveurs Pastoraux*"). Ils le font dans les interstices laissés libres et inventent ce mode d'élevage capable de se suffire de ce type de surface. On a ainsi la cohabitation de trois types d'élevages assez différenciés au début des années 90. C'est aussi à cette période que se jouent d'importantes augmentations des effectifs des troupeaux en particulier ceux des "*Producteurs d'Agneaux*". L'accroissement des besoins en fourrages conduit ces éleveurs à se ré-intéresser aux parcours, seuls espaces encore disponibles, avec un intérêt tout particulier pour ceux qui jouxtent leurs exploitations et pour un usage bien délimité dans l'année. C'est à ce moment que se met en place l'opération agri-environnementale. Afin de maintenir un système économe en main d'œuvre (on ne garde pas les troupeaux dans ces élevages) et lorsque les parcours de proximité commencent à manquer, ces éleveurs s'inspirant de leurs voisins "*Nouveaux Eleveurs Pastoraux*" mettent en place une innovation majeure dans leurs systèmes : laisser dormir les brebis dehors sur parcours la nuit ! Ceci, aussi anecdotique qu'il puisse paraître, marque une véritable révolution pour les éleveurs concernés et constitue un fait majeur dans le redéploiement pastoral.

Comment des éleveurs engagés dans différents types de système d'élevage impliquent-ils leurs troupeaux dans l'entretien des parcours ?

Les éleveurs qui exploitent avec leur troupeau des zones sous contrat agri-environnemental mettent en œuvre des modalités de redéploiement pastoral fort différentes. Deux zones dont l'une est clôturée et l'autre est exploitée par un troupeau gardé, nous permettent d'évaluer la diversité des pratiques d'utilisation des parcours. Dans la première situation, nous analysons l'impact de différentes modalités d'utilisation d'une même type de zone à travers le comportement de plusieurs troupeaux parqués. Dans la deuxième situation, nous identifions quelles connaissances sont mobilisées pour débroussailler efficacement un espace destiné à être pâture.

Modalités d'usage d'un adret partagé entre 3 éleveurs

Trois éleveurs se sont partagés ce territoire d'une centaine d'hectares. Bien que l'objectif environnemental soit le même sur l'ensemble de l'adret, c'est une obligation de résultats plutôt que de moyens qui a été privilégiée. Les différences existant entre la situation de leur élevage et leur projet individuel induisent des différences quant à leurs capacités à intégrer cette zone pastorale dans leur système d'élevage. Orientés vers différents types de production (broutard, agneau de bergerie et aussi lait), ils ont mis en œuvre des modalités d'utilisation des parcs différentes. Ainsi, ils n'affectent pas la même fonction à ces parcours et ne leur donnent pas la même importance dans leur calendrier de pâturage. Chacun des éleveurs a accepté une zone de l'adret et par conséquent un niveau d'embroussaillage puis a signé un contrat individuel, les laissant libres d'un certain nombre de choix quant au type d'animaux et aux modalités de conduite sur ces surfaces en contrat. Ainsi, l'éleveur engagé dans un système de type "*Nouvel Elevage Pastoral*" basé sur une utilisation annuelle maximale des parcours n'hésite pas à utiliser un parcours très embroussaillé et à y mettre des brebis en gestation habituées à se déplacer et à se nourrir dans ce type de milieu. Par contre, des éleveurs engagés dans d'autres types de système d'élevage "*Producteur d'Agneaux*" et "*Producteur de Lait*" et qui utilisent peu de parcours dans l'année choisissent des parcs moins embroussaillés et n'y laissent que des animaux à l'entretien. L'un de ces éleveurs ("*Producteur d'Agneaux*") a également procédé à une innovation en conduisant des brebis sur ces parcours puisqu'il est passé de sorties uniquement diurnes à une période de plein air intégral.

Ainsi conduits, ces différents types de troupeaux contribuent diversement à l'entretien du milieu car l'ensemble de leurs conditions d'élevage différent et ils se trouvent dans des conditions d'utilisation des parcours très différentes, tant du point de vue du niveau d'embroussaillage auquel ils sont confrontés que de leur état physiologique. En terme d'entretien de la végétation arbustive, seul le troupeau issu d'un système "*Nouvel Elevage Pastoral*" apparaît efficace. Néanmoins, les autres troupeaux habitués aux seules prairies où les ressources sont facilement accessibles participent aussi efficacement à l'entretien des parties herbacées des parcours (Lécrivain *et al.*, dans ce volume). C'est en terme de redéploiement sur des surfaces de parcours, que ces derniers, "*Producteurs d'Agneaux*" et "*Producteurs de Lait*", contribuent à l'entretien de l'environnement et c'est en terme de complémentarité entre cette diversité de types de troupeaux qu'il paraît souhaitable de raisonner l'entretien de l'espace de parcours par essence hétérogène.

Modalités d'utilisation d'une colline embroussaillée par un berger-éleveur

Il s'agit d'une zone située sur les collines du massif du Petit Luberon couverte par un taillis de chênes verts clairié où subsistent des pelouses calcaires à brome et à brachypode rameux. Celles-ci sont remarquables par la présence d'espèces rares mais sont plus ou moins envahies de buis, de ciste et de genévrier. Les gestionnaires cherchent à ré-ouvrir cet espace et à l'entretenir par le pâturage afin de préserver sa richesse floristique et faunistique. Cette zone intéresse par ailleurs un éleveur de type "*Nouvel Elevage Pastoral*" qui base l'alimentation de son troupeau sur la végétation de parcours et produit des agneaux broutards (Lasseur, 2001). Son objectif sur cet espace étant d'agrandir les surfaces de pelouses afin de constituer un quartier de pâturage hivernal, il a signé un contrat agri-environnemental portant sur 69 ha dont les zones les plus ouvertes (30 ha) devaient être entretenues par le pâturage et les zones les plus fortement embroussaillées (39 ha) devaient être débroussaillées mécaniquement sur 80% de leur surface puis entretenus par le pâturage. Il l'exploite chaque hiver avec 450-500 brebis Mérinos d'Arles dont les $\frac{3}{4}$ sont gestantes et il pratique les débroussaillages mécaniques qu'il réalise volontairement progressivement sur plusieurs années.

Les modalités de conduite du troupeau mises en œuvre par le berger sur cet espace révèlent un savoir-faire particulier qu'il base sur les patterns comportementaux "naturels" d'un troupeau en milieu vallonné et embroussaillé (Lécrivain et Kern, 1998). Elles tiennent aussi compte des réactions collectives et individuelles des animaux au cours des circuits de pâturage, de leur expérience du milieu et de la diversité des ressources alimentaires ainsi que de leurs aptitudes à un apprentissage progressif. Les connaissances acquises par le berger sur le comportement du troupeau dans ce type de milieu lui permettent de choisir : (i) la localisation des débroussailllements, en identifiant au préalable leur fonction dans un circuit (place de retournement ou de récupération du troupeau, aire de pâturage) ; (ii) leur forme alvéolaire, en pratiquant une ouverture partielle et non totale des anciennes clairières afin de garder des bosquets pouvant servir d'abris tant pour la flore que pour la faune ; et (iii) la saison hivernale pour réaliser une première ouverture, puis estivale pour réaliser une repasse, de manière à altérer le plus possible la dynamique des repousses de la végétation arbustive. L'échéance entre ces deux passages est de deux ou trois ans, déterminée selon la repousse herbacée, de façon à favoriser leur développement. En trois ans, les zones traitées sont passées de 60% de recouvrement en chênes verts et autres arbustes à 40%. L'enherbement accru grâce à une combinaison programmée de broyage-pâturage et l'exploration plus vaste de secteurs boisés ont permis un allongement de la durée de pâturage de 2 semaines à 2 mois.

En colline boisée, c'est en associant les techniques de réouverture mécanique à celles des techniques de circulation et de conduite du troupeau qu'il est possible de reconquérir des espaces pastoraux. Dans ces conditions, le pâturage des ovins peut participer à l'entretien de ce type de milieu, même lorsqu'ils sont très embroussaillés.

Le marché favorise-t-il ces évolutions ?

La diversité des milieux et des systèmes d'élevage entraîne une diversité des types d'agneaux produits. La relation n'est pas univoque : plusieurs types d'élevage peuvent donner le même produit ; un type d'élevage peut donner plusieurs types de produits (agnelle de renouvellement, "agneau de bergerie" ou "laitons", "agneau d'herbe" ou "broutard" et "agneau léger"). Nos enquêtes montrent que les agneaux broutards qui se nourrissent à partir de végétation sur pied sont tout autant produits par des éleveurs qui ont signé un contrat que par ceux qui n'en ont pas signé. De plus il apparaît que la mesure ne conforte pas que les éleveurs producteurs de *broutards* : elle soutient tout autant les "*Producteurs d'Agneaux*" de bergerie.

Les *agneaux de bergerie* (15-18 kg carcasse, âgés de 3 à 5 mois, de couleur claire, au goût peu prononcé), sont demandés, et payés cher, par de grandes entreprises de négoce d'agneau, qui les vendent sur les circuits nationaux. Ils sont nourris en bergerie avec une alimentation concentrée par des éleveurs qui peuvent consacrer à cette activité le temps et les moyens financiers nécessaires à ce type de production (bâtiments, achat de grain). Ces agneaux sont issus de troupeaux plus petits que la moyenne (374 contre 448 brebis), dans les quels sont élevées 60% des brebis de la zone du Luberon. Ces éleveurs sont surtout des "*Pastoraux Locaux*", mais parmi eux seuls 8 sur 36 ont contracté dans le cadre d'une OLAE ; ce sont ceux qui ont un troupeau significativement plus important (661 brebis en moyenne).

Les autres éleveurs, qui détiennent 40% des brebis de la zone, produisent des *agneaux d'herbe broutards*, (16-20 kg carcasse, âgés de 5 à 8 mois, de couleur foncée, au goût prononcé), et/ou des *agneaux légers* non sevrés, destinés à l'exportation vers l'Espagne ou l'Italie. Ces éleveurs ont un troupeau de plus grande taille (625 brebis en moyenne). La moitié d'entre eux (avec un effectif moyen de 817 brebis) ont signé un contrat dans le cadre de l'OLAE. Ces agneaux ne correspondent pas aux exigences des grands distributeurs de viande. Ils sont généralement vendus à des négociants en bétail (*agneaux légers*) ou directement aux consommateurs qui recherchent des agneaux plus gros produits moins chers en l'absence de grains et qu'ils peuvent acheter vivants. Leurs prix sont généralement plus bas que ceux des *agneaux de bergerie*.

Tous les types d'agneaux produits par les éleveurs de la zone trouvent preneur. La part de chaque type d'agneau dans les ventes n'est pas connue, mais nos enquêtes montrent la répartition suivante des ventes d'agneaux entre types d'acheteurs :

- (i) 32% des agneaux → vente directe aux consommateurs
- (ii) 24% des agneaux → vente aux négociants en bétail
- (iii) 43% des agneaux → vendus à des entreprises de distribution de viande en gros

Les consommateurs qui achètent les agneaux vivants, souvent pour le rite musulman, achètent principalement des *broutards* ; les négociants achètent principalement des *agneaux légers* pour l'exportation ; les entreprises de distribution de viande en gros achètent préférentiellement des *agneaux de bergerie*, mais ils peuvent accepter quelques *agneaux broutards* (à un moindre prix), qu'ils peuvent d'autant mieux valoriser que le nombre d'agneaux commercialisé est important. Les plus gros éleveurs sont ainsi mieux placés que les petits pour vendre des *agneaux broutards*.

Le marché accepte donc la diversité des types d'agneaux produits, ce qui est un facteur de renforcement d'une évolution des systèmes d'élevage vers plus d'utilisation de parcours. Même si les grandes entreprises de distribution de viande en gros ne les valorisent guère, le marché local est capable d'écouler les *agneaux broutards* qui sont plus généralement produits par les éleveurs les plus pastoraux, bénéficiaires de l'OLAE. La décote de ces agneaux ne s'élève qu'à une somme approximativement équivalente à la subvention accordée par l'OLAE pour le pâturage des surfaces en contrat, soit 6 euros/brebis/an.

Conclusion

Depuis ces dernières décennies l'élevage s'était concentré sur les parties cultivées du territoire laissant à l'abandon des surfaces de parcours. Des transformations récentes ont poussé des éleveurs à avoir, de nouveau, recours à des pratiques de pâturage sur ces espaces pastoraux embroussaillés. Si autrefois, l'espace pastoral sans doute plus homogène car régulièrement entretenu avait globalement une seule et même fonction au sein des systèmes d'élevage, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Cet espace très hétérogène, est actuellement en partie reconquis par une diversité de systèmes d'élevage pour lesquels il ne remplit pas les mêmes fonctions. Des éleveurs engagés dans des systèmes différents peuvent contribuer à l'entretien de parcelles diversement embroussaillées.

Nos résultats montrent qu'il n'y a pas un type de troupeau mais plusieurs qui élevés dans des systèmes d'élevage contrastés peuvent participer efficacement chacun à leur manière à l'entretien des "pelouses sèches" et du territoire. Ceci est important à prendre en compte d'autant que ces systèmes d'élevage comme les comportements animaux et l'environnement végétal et en particulier l'espace pastoral, sont en constante évolution. L'objectif n'est pas de stabiliser, ni leurs états, ni leurs impacts, mais plutôt d'accompagner leurs évolutions. Ainsi, le pâturage des parcours n'est pas le fait des seuls systèmes pastoraux et quand il s'agit d'évaluer l'impact du pâturage dans une perspective de gestion de l'environnement, on ne peut s'en tenir uniquement à une mesure d'impact parcellaire car c'est aussi l'évolution de la place du parcours et des modalités du pâturage au sein des systèmes d'élevage qui est impliquée dans l'évolution des paysages. Grâce à leur diversité, ces systèmes d'élevage permettent l'exploitation de zones différentes et apportent des solutions complémentaires. Ils apparaissent précieux dans une optique de gestion d'un territoire en mosaïque paysagère.

Ainsi, cette opération locale agri-environnementale préserve une qualité environnementale, conforte une diversité de systèmes qui donnent une grande diversité d'agneau. Elle n'incite pas à produire des agneaux identiques : les agneaux "pelouses sèches" n'existent pas. Dans sa configuration actuelle, le marché valorise mieux des types d'agneaux plutôt produits dans les systèmes sans parcours, mais il autorise néanmoins la diversité des produits, donc la souplesse de chaque système de production et l'existence de plusieurs systèmes de production. En revanche, il est incapable de valoriser en tant que tels les agneaux issus de systèmes pastoraux ou environnementalement corrects, ou une image territoriale liée à l'origine ("agneau du Luberon"). Puisque les agneaux issus des systèmes d'élevage capables de favoriser l'entretien des pelouses sèches sont vendus moins cher que les agneaux issus des systèmes sans parcours, l'activité d'entretien des pelouses sèches devra durablement être rémunérée par d'autres voies que celle du marché des agneaux.

Remerciements

Etude réalisée avec le soutien financier de l'UE, Agricultural and Fisheries FAIR (CT95 0481), "Husbandry Practices and Sustainable Social/Environmental Quality in Less Favoured Areas".

Références

- Balent, G. et Gibon, A. (1996). Organisation collective et individuelle dans la gestion des ressources pastorales : Conséquences sur la durabilité agro-écologique des ressources. *EAAP Publications*, 83 : 365-375.
- de Bonneval, L. (1990). *D'un Taillis à l'autre. La Déshérence d'un Patrimoine Forestier Communal (Valliguières, Gard). 1820-1990*. INRA-SAD, Collection des Forêts et des Hommes, 131 pp.
- Lasseur, J. (2001). Diversity and changes related to land use in Luberon sheep farms involved in agri-environmental program. Dans : *XIX European Congress for Rural Sociology*, Dijon (France), Septembre 2001, p. 12.
- Lécrivain, E. et Kern, S. (1998). How to integrate flock behaviour into shepherding on shrubby hillsides. Dans : *Landscapes, Livestock and Livelihoods in European Less Favoured Areas, Proceeding of EU EQULFA Project*, pp. 21-24.
- Lécrivain, E., Boutonnet, J.P., Deverre, C. et Lasseur, J. (1998). French participation. Dans : *Landscapes, Livestock and Livelihoods in European Less Favoured Areas, Mid Term Review, Proceeding of EU EQULFA Project*, Waterhouse, A. et McEwan, E. (éds), pp. 15-46.
- Lécrivain, E., Boutonnet, J.P., Deverre, C., Lasseur, J. et Armand, D. (2001). *Sheep farming and the local agri-environmental scheme in the Luberon Park*, Partner 5 Final Report. Projet FAIR 1. CT 95 0481, Husbandry systems and sustainable social/environmental quality in less favoured areas (EQULFA), 174 pp.
- Ponchelet, D., Lasseur, J., Léouffre, M.C. et Boutonnet, J.P. (1999). Sheep husbandry systems involved in the "calcareous grasslands" agri-environmental schemes in the Luberon (France) : Land use and market segmentation of products. Dans : *Livestock Production in the European Less Favoured Areas*, Laker, P. et Milne, J.A. (éds). LSRID, Dublin, pp. 31-36.